Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

Projet de traité de fusion

LOGNAV-CM

(SOCIÉTÉ ABSORBANTE)

BERTHELOT

(SOCIÉTÉ ABSORBÉE)

27 novembre 2024

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

S O M M A I R E

PREAMBULE 5

ARTICLE 1. INTERPRETATION – DEFINITIONS 6

ARTICLE 2. PRESENTATION DES PARTIES 6

2.1 Présentation de la Société Absorbée 6
2.2 Présentation de la Société Absorbante 7
2.3 Liens entre la Société Absorbée et la Société Absorbante 8

ARTICLE 3. CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA FUSION 8

ARTICLE 4. REGIME JURIDIQUE DE LA FUSION 8

ARTICLE 5. DATE DE REALISATION ET D'EFFET DE LA FUSION 8

ARTICLE 6. COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE LA FUSION 9

ARTICLE 7. METHODES D'EVALUATION 9

ARTICLE 8. DESIGNATION DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF TRANSMIS 9

8.1 Principes 9
8.2 Éléments d'actif apportés 10
8.3 Éléments de passif pris en charge 11
8.4 Détermination de l'Actif Net Apporté 12
8.5 Absence de rémunération 12

ARTICLE 9. MODALITES DE LA FUSION 13

9.1 Transmission des éléments d'actifs et de passif – Transmission des droits et des obligations – Propriété et jouissance 13
9.2 Engagements des Parties 13

ARTICLE 10. CONDITIONS SUSPENSIVES 15

10.1 Conditions Suspensives 15
10.2 Dissolution de la Société Absorbée 15

ARTICLE 11. REGIME FISCAL 15

11.1 Stipulations générales 15
11.2 Impôts sur les sociétés 16
11.3 Droits d'enregistrement 17
11.4 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 17
11.5 Autres impôts et taxes 18

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ARTICLE 12. STIPULATIONS DIVERSES 18

12.1 Formalités 18
12.2 Pouvoirs 18
12.3 Frais 18
12.4 Élection de domicile 19
12.5 Signature électronique du Traité 19
12.6 Droit applicable – Attribution de juridiction 19

SIGNATURES 20

Annexe 1 Définitions 21
Annexe 2 Comptes de Référence 22
Annexe 3 Comptes des Sociétés Participantes au 31.12.2023 23

* * *

*

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

P R O J E T D E T R A I T É D E F U S I O N

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

(1) **LOGNAV-CM**, société par actions simplifiée au capital de 112 000 euros, ayant son siège social au Penn Ar Roz, ZAC de Pennaros, 29 150 Châteaulin, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 518 212 758, représentée par son président, la société SEIMI (377 604 905 RCS Brest) (« **Seimi** »), elle-même représentée par son président, la société ALLIANCE MARINE (821 168 416 RCS Paris), elle-même représentée par son Directeur Général, M. Jérémy Tedguy, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après « **Lognav-CM** » ou la « **Société Absorbante** »

DE PREMIÈRE PART

ET :

(2) **BERTHELOT**, société par actions simplifiée au capital de 160 000 euros, ayant son siège social au 645 rue Jurien de la Gravière – 29 200 Brest, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 332 976 745, représentée par son président, la société SEIMI (377 604 905 RCS Brest), elle-même représentée par son président, la société ALLIANCE MARINE (821 168 416 RCS Paris), elle-même représentée par son Directeur Général, M. Jérémy Tedguy, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après « **Berthelot** » ou la « **Société Absorbée** »

DE SECONDE PART

Les soussignées (1) à (2), sans solidarité entre elles, sont ci-après désignées collectivement les « **Parties** » ou les « **Sociétés Participantes** » et individuellement une « **Partie** » ou une « **Société Participante** ».

*

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

P R E A M B U L E

A. La Société Absorbante et la Société Absorbée sont deux filiales du groupe Alliance Marine, lequel s'entend de la société AMGI (905 105 912 RCS Toulon) et de l'ensemble des filiales sous son contrôle, au sens de l'article L. 233-3 I du code de commerce (le « **Groupe** »).

Elles sont toutes les deux sous le contrôle direct de la société Seimi, qui les détient à 100%

B. Compte tenu de leurs activités respectives et afin de maximiser l'efficience des synergies entre leurs activités et de simplifier l'organigramme du Groupe, il est envisagé de procéder à l'absorption de Berthelot par Lognav-CM.

Dans ce cadre, la Société Absorbée a vocation à apporter à la Société Absorbante, sous réserve de la réalisation définitive de la Fusion, l'universalité de son patrimoine sous les conditions décrites aux présentes.

Si la Fusion est réalisée :

(i) elle entraînera, à compter de la Date de Réalisation, la transmission universelle de patrimoine au profit de la Société Absorbante de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée ;

(ii) le patrimoine de la Société Absorbée sera ainsi dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de la Fusion telle que définie aux présentes et comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la Société Absorbée à cette époque, sans exception ni réserve ;

(iii) à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée.

C. A cette fin, le présent traité de fusion (le « **Traité** ») formalise le principe et les modalités de la fusion par voie d'absorption de Berthelot par Lognav-CM (la « **Fusion »**).

D. Les Parties se sont accordées pour appliquer à la Fusion la procédure simplifiée de fusion prévue par l'article L. 236-11, alinéa 1, du Code de commerce dans la mesure où Seimi détient la totalité des actions composant le capital social de Berthelot et de Lognav-CM, de sorte qu'il n'y a pas eu lieu à la désignation d'un commissaire à la fusion.

E. Par ailleurs, préalablement à la Date de Signature, Seimi, en sa qualité d'associé unique de Lognav-CM et de Berthelot, a approuvé le principe et les modalités de la Fusion, conformément aux stipulations des statuts respectifs de Lognav-CM et de Berthelot.

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ARTICLE 1. INTERPRETATION – DEFINITIONS

Les termes et expressions commençant par une lettre majuscule, qui s'entendent indifféremment du singulier ou du pluriel, du masculin ou du féminin, ont la signification qui leur est attribuée en **Annexe 1**.

Toute référence à un article, à un paragraphe ou à une Annexe constitue une référence à un Article, à un paragraphe ou à une Annexe du Traité.

Le Préambule et les Annexes forment un tout indivisible avec le Traité dont ils font partie intégrante.

Sauf stipulation contraire, les délais stipulés dans le Traité sont exprimés en jours calendaires et décomptés suivant les modalités énoncées par les articles 641 et 642 du Code de procédure civile.

ARTICLE 2. PRESENTATION DES PARTIES

2.1 Présentation de la Société Absorbée

Les principales caractéristiques de la Société Absorbée sont les suivantes :

- Forme sociale : société par actions simplifiée.
- Date de constitution : 20 août 1985
- Durée : jusqu'au 19 août 2084, soit 99 ans à compter de son immatriculation
- Numéro d'identification unique : 332 976 745 RCS Brest
- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
- Capital social : 160 000 euros, divisé en 10 000 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées
- Associé unique : Seimi
- Président : Seimi
- Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés

À la Date de Signature, la Société Absorbée n'a émis aucune valeur mobilière autres que les 10 000 actions composant son capital.

La Société Absorbée a pour objet tant en France et à l'étranger, directement ou indirectement, toute activité relative :

- L'achat, la vente en gros, demi-gros et au détail, la location de toutes fournitures, de matériels, de marchandises et outillages à la marine et l'industrie ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

2.2 Présentation de la Société Absorbante

Les principales caractéristiques de la Société Absorbante sont les suivantes :

- Forme sociale : société par actions simplifiée

- Dates de constitution et de première immatriculation : le 12 novembre 2009 et 23 novembre 2009

- Durée : jusqu'au 22 novembre 2108, soit 99 ans à compter de son immatriculation

- Numéro d'identification unique : 518 212 758 RCS Quimper

- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année ;

- Capital social : 112 000 euros, divisé en 11 200 actions, de 10 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées

- Associé unique : Seimi

- Président : Seimi

- Commissaire aux comptes : Bakertilly (ancennemennt Picavet Le Dain)

À la Date de Signature, la Société Absorbante n'a émis aucune valeur mobilière autre que les 11 200 actions composant son capital social.

La Société Absorbante a pour objet en France et à l'étranger :

- La vente de produits et matériels divers à destination de professionnels en France et à l'étranger dans les domaines navals, aéronautique et industriels ;

- Gestion d'un magasin (stockage) pour le compte de tiers ;

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

2.3 Liens entre la Société Absorbée et la Société Absorbante

- Lien de capital : À la Date de Signature, la Société Absorbante et la Société Absorbée sont des sociétés sœurs, détenues chacune à 100% en capital et droits de vote par leur associé unique.

- Associé unique : Seimi

- Dirigeant : À la Date de Signature, les Parties ont le même dirigeant, à savoir, la société Seimi, elle-même représentée par son président, la société ALLIANCE MARINE (821 168 416 RCS Paris), elle-même représentée par son Directeur Général, M. Jérémy Tedguy assure les fonctions de président de la Société Absorbée et de la Société Absorbante.

ARTICLE 3. CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA FUSION

Comme indiqué en Préambule, la Fusion a pour principaux objectifs de :

- maximiser l'efficience des synergies entre les activités respectives des Parties, complémentaires, en les regroupant au sein d'une seule et même entité ; et

- permettre de simplifier et rationnaliser l'organisation juridique et opérationnelle du Groupe auquel les Parties appartient, leur réunion au sein d'une seule entité étant de nature à simplifier la gestion administrative, comptable et fiscale des sociétés du pôle de Brest auquel les Parties appartiennent, permettre la réalisation d'économies, optimiser l'organisation des activités, simplifier le processus décisionnel, améliorer les actions de prospection, gagner en lisibilité vis-à-vis des clients et partenaires et réaliser des économies d'échelles.

Dans ce contexte, la Fusion sera réalisée par l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante.

ARTICLE 4. REGIME JURIDIQUE DE LA FUSION

La Fusion est soumise au régime des fusions défini par les articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce.

La Société Absorbée et la Société Absorbante étant des sociétés par actions simplifiées et la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbée et de la Société Absorbante étant détenue de manière permanente par la société Seimi, les dispositions de l'article L. 236-11, sur renvoi de l'article L. 227-1 du Code de commerce, sont spécialement applicables à la Fusion, sous réserve du maintien de cette détention.

ARTICLE 5. DATE DE REALISATION ET D'EFFET DE LA FUSION

Sous réserve de la satisfaction des Conditions Suspensives, la réalisation juridique de la Fusion interviendra au 31 décembre 2024 (la « **Date de Réalisation** »).

Les Parties conviennent que la Fusion aura un effet comptable et fiscal au 31 décembre 2024 à minuit (la « **Date d'Effet** »).

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

En conséquence, toutes les opérations et tous les résultats réalisés par la Société Absorbée entre la Date de Réalisation et la Date d'Effet seront considérés comme l'ayant été, sur les plans comptable et fiscal, pour le compte et aux profits et risques exclusifs de la Société Absorbée.

ARTICLE 6. COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE LA FUSION

Les conditions de la Fusion ont, pour les besoins du Traité, été établies à partir des données comptables figurant dans un état comptable établi à une date antérieure de moins de trois mois à celle du Traité, conformément à l'article R. 236-4 du Code de commerce, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel, arrêté au 30 septembre 2024 (ensemble, les « **Comptes de Référence** », lesquels figurent en **Annexe 2**.

Les Comptes de Référence ont été arrêtés par le Président des Sociétés Participantes, par décision du 27 novembre 2024.

A toutes fins utiles, il est précisé que les derniers comptes annuels de chacune des Sociétés Participantes, datés du 31 décembre 2023, ont été certifiés par leur commissaire aux comptes respectifs et approuvés par leur associé unique le 18 juin 2024. La copie de ces comptes figure en **Annexe 3** du Traité**.**

ARTICLE 7. METHODES D'EVALUATION

À la Date de Signature, la Société Absorbante et la Société Absorbée sont détenues à 100% en capital et droits de vote par la société Seimi et il en sera ainsi jusqu'à la Date de Réalisation.

Conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2023-08 du 22 novembre 2023 (homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023) modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées : la société absorbante inscrit la contrepartie des apports en report à nouveau.

Corrélativement et conformément aux dispositions de l'article 210 A, 3-a et e du CGI et du Bulletin Officiel des Finances Publiques BOI-IS-FUS-10-20-40-20181003, la Société Absorbante s'engage à reprendre les écritures telles qu'elles figureront aux comptes de la Société Absorbée à la Date d'Effet de la Fusion.

ARTICLE 8. DESIGNATION DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF TRANSMIS

8.1 Principes

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée apporte et transfère, à la Date de Réalisation, sous les conditions ci-après exprimées, à la Société Absorbante, l'ensemble des éléments d'actif et de passif qui constitueront son patrimoine à la Date de Réalisation.

Il est entendu que le patrimoine, actif et passif, de la Société Absorbée ainsi dévolu à la Société Absorbante le sera dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation, sans exception ni réserve et

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

sans qu'il y ait lieu à ce titre à un quelconque ajustement des valeurs prises en compte pour les besoins de l'établissement du Traité.

Les Articles 8.2 et 8.3 ci-dessous énoncent respectivement les éléments d'actif et les éléments de passif de la Société Absorbée au 30 septembre 2024, étant entendu que cette désignation est purement indicative et non limitative, l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée étant transmis à la Société Absorbante, à la Date de Réalisation, qu'ils soient ou non énumérés par le Traité ou qu'ils soient ou non reflétés dans les Comptes de Référence, et ce dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation.

La comptabilisation dans les comptes de la Société Absorbante des actifs apportés s'effectuera par la reprise, à l'identique, des valeurs brutes, des amortissements et des provisions pour dépréciation afférents à ces actifs figurant dans les comptes de la Société Absorbée à la Date d'Effet.

8.2 Éléments d'actif apportés

À titre purement indicatif et non limitatif, les éléments d'actifs de la Société Absorbée comprennent les biens désignés ci-après, pour leur valeur nette comptable au 30 septembre 2024 :

ACTIF	Valeurs au 30/09/24			Valeurs au 31/12/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	57 817	57 817		
Fonds commercial (1)	45 735		45 735	45 735
Autres immobilisations incorporelles	44 974	44 974		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 640	1 652	-12	
Installations tech., matériel et outillages industriels	15 619	15 608	12	12
Autres immobilisations corporelles	30 525	30 525		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	168		168	168
Prêts				
Autres immobilisations financières				762
TOTAL (I)	**196 478**	**150 576**	**45 902**	**46 676**

[Actif circulant en page suivante]

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	22 939	2 515	20 424	23 366
Avances et acomptes versés sur commandes				19 875
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	333 527		333 527	**94 801**
Autres créances (3)	121 377		121 377	452 003
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	39		39	106
Charges constatées d'avance (3)	3 134		3 134	2 011
TOTAL (II)	**481 017**	**2 515**	**478 502**	**592 163**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	**677 495**	**153 091**	**524 404**	**638 840**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

8.3 Éléments de passif pris en charge

À titre purement indicatif et non limitatif, le passif de la Société Absorbée comprend les éléments désignés ci-après, pour leur valeur nette comptable au 30 septembre 2024 :

PASSIF	Valeurs au 30/09/24	Valeurs au 31/12/23
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 787	4 603
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 321	55 625
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	108 494	236 347
Dettes fiscales et sociales	18 725	20 642
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		279
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	**147 327**	**317 497**

Outre les éléments de passif présentés ci-dessus, la Société Absorbante, à compter de la Date de Réalisation :

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

- prendra à sa charge tout passif complémentaire apparu chez la Société Absorbée entre la Date de Réalisation et la Date d'Effet, ainsi que plus généralement, tout passif de la Société Absorbée non connu à ce jour, qui viendrait à apparaître ultérieurement ;

- prendra à sa charge tous les engagements contractés par la Société Absorbée avant la Date de Réalisation et constitutifs d'engagements hors bilan ;

- assumera l'ensemble des charges et l'ensemble des obligations de la Société Absorbée, sans exception.

Il est entendu que les stipulations de l'Article 8.3 ne constituent pas une reconnaissance de dette au bénéfice de créanciers, lesquels restent tenus d'établir leurs droits et de justifier de leur titre, la Société Absorbante conservant le droit, à compter de la Date de Réalisation, de discuter le principe et/ou le montant des dettes et obligations de la Société Absorbée.

8.4 Détermination de l'Actif Net Apporté

Compte tenu de ce qui précède, le montant de l'actif net comptable à transmettre à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion s'élève à 571 600 euros (l' « **Actif Net Apporté** »).

L'Actif Net Apporté s'établit en effet comme suit :

	Valeur Nette Comptable
Actif apporté	524 404,00
Passif apporté	(147 327,00)
ACTIF NET APPORTÉ	**377 077,00**

8.5 Absence de rémunération

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont détenues par la société Seimi, à la Date de Signature et le seront toujours, au jour du dépôt du Traité aux greffes des Tribunaux de Commerce de Brest et de Quimper, et la Date de Réalisation.

Dès lors, il ne sera procédé à la création d'aucune action nouvelle, ni à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante en rémunération des apports, conformément à l'article L. 236-3 II 3° du Code de commerce.

Les apports effectués par la Société Absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions nouvelles de la Société Absorbante, il n'est pas établi de rapport d'échange.

L'Actif Net Apporté sera comptabilisé au report à nouveau de la Société Absorbante, à concurrence de son montant, conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2023-08 du 22 novembre 2023 (homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023) modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées.

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ARTICLE 9. MODALITES DE LA FUSION

9.1 Transmission des éléments d'actifs et de passif – Transmission des droits et des obligations – Propriété et jouissance

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera, en lieu et place de la Société Absorbée, le passif transmis au titre de la Fusion à compter de la Date d'Effet, ainsi que les engagements hors bilan transmis au titre de la Fusion, à l'exclusion de tout autre passif et de tous autres engagements hors bilan.

La Société Absorbante sera propriétaire sans réserve et prendra possession, à compter de la Date de Réalisation, des biens et droits transmis au titre de la Fusion. Elle sera, à compter de la Date de Réalisation, subrogée dans tous les droits, actions, privilèges et garanties attachés aux biens ou aux droits transmis au titre de la Fusion.

La Société Absorbante se substituera, à compter de la Date de Réalisation, en qualité de partie aux contrats transmis au titre de la Fusion, à la Société Absorbée, auquel elle sera subrogée dans tous les droits et obligations pouvant résulter de ces contrats.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux éléments compris dans l'apport au titre de la Fusion incomberont à la seule Société Absorbante.

9.2 Engagements des Parties

9.2.1 Engagements de la Société Absorbante

La Société Absorbante prendra les biens et droits apportés dans l'état et dans la consistance où ils se trouveront à la Date de Réalisation, sans pouvoir effectuer aucune réclamation ou exercer aucun recours pour quelque cause que ce soit. À compter de la Date de Réalisation, elle souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes, pouvant grever les biens apportés, sauf à s'en défendre, et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls.

La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation :

- tous les impôts, contributions et taxes se rapportant à la période courant à compter de la Date de Réalisation ;

- les primes, cotisations d'assurances, les cotisations sociales dues au titre des salariés de la Société Absorbée ainsi que toutes autres charges attachées à l'exploitation de la Société Absorbée qu'elles se rapportent à la période antérieure ou postérieure à la Date de Réalisation.

À compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

À compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante reprendra les contrats de travail des salariés de la Société Absorbée conformément aux dispositions des articles L.1224-1 à L.1224-4 du Code du travail et fera notamment son affaire personnelle de toutes difficultés d'exécution.

À compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante fera son affaire personnelle, à ses frais exclusifs, de la continuation ou de la souscription de toutes polices d'assurance concernant les biens

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

et les droits transférés au résultat de la Fusion, étant entendu que la Société Absorbante profitera de la poursuite des polices d'assurance dont la prime a été réglée par la Société Absorbée préalablement à la Date de Réalisation pour la durée restant à courir de la période de couverture.

À compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante assumera seule tous les passifs transmis au résultat de la Fusion, y compris les passifs, révélés ou non à la Date de Signature, se rapportant à la période antérieure à la Date de Réalisation. Elle subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées relativement au passif pris en charge.

La Société Absorbante sera débitrice des créanciers de la Société Absorbée aux lieu et place de celle-ci sans qu'il en résulte novation à l'égard des créanciers. Ces créanciers ainsi que ceux de la Société Absorbante dont la créance est antérieure à la publicité donnée au Traité pourront faire opposition dans le délai de trente jours à compter de la publication de ce Traité. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de Fusion.

À compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante sera seule tenue de l'exécution des engagements de caution, d'avals et de garanties le cas échéant pris par la Société Absorbée.

À compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante assumera seule tous les litiges, toutes les actions judiciaires et toutes les procédures contentieuses ou précontentieuses impliquant la Société Absorbée ainsi que toutes leurs suites.

Il appartiendra à la Société Absorbante d'accomplir tous actes et toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des éléments d'actif et de passif et des droits et obligations lui ayant été transférés à la Date de Réalisation au résultat de la réalisation de la Fusion.

À compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'exécution des contrats dont la qualité de partie lui aura été transférée au résultat de la Fusion. Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de tous accords ou agréments nécessaires lui permettant de poursuivre, en lieu et place de la Société Absorbée, l'exécution des contrats en cours.

D'une manière générale, la Société Absorbante accepte de reprendre à ses risques et périls l'ensemble des éléments d'actif et de passif et l'ensemble des droits et obligations transmis au titre de la Fusion.

9.2.2 Engagements de la Société Absorbée

Entre la Date de Signature et la Date de Réalisation, la Société Absorbée assurera sa gestion selon le cours normal de ses affaires, et s'engage à ne rien faire, ni laisser faire, qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

À cet égard, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis la date des Comptes de Référence, aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de Date de Réalisation de la Fusion.

Dans le cas où le transfert de certains biens, contrats ou droits au résultat de la Fusion serait subordonné à l'obtention de l'accord ou de l'agrément d'un tiers, la Société Absorbée sollicitera cet accord ou agrément dans les meilleurs délais suivant la Date de Signature et fera ses meilleurs efforts en vue de son obtention préalablement à la Date de Réalisation.

La Société Absorbée remettra à la Société Absorbante, à la Date de Réalisation, tous titres, contrats, archives, livres comptables, pièces ou autres documents se rattachant à son activité.

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ARTICLE 10. CONDITIONS SUSPENSIVES

10.1 Conditions Suspensives

La réalisation de la Fusion est subordonnée :

(i) à la détention permanente de la totalité des actions composant le capital social de la Société Absorbée et de la Société Absorbante par la société Seimi, de la Date de Signature à la Date de Réalisation ;

(ii) à l'écoulement d'une période minimum de trente (30) jours entre la date de la publication du Traité sur le site internet de chacune des Sociétés Participantes et la Date de Réalisation ;

(ensemble les « **Conditions Suspensives** »).

Les Conditions Suspensives sont stipulées au bénéfice des deux Parties qui ne pourront y renoncer que d'un commun accord.

Si les Conditions Suspensives ci-dessus ne se trouvent pas réalisées au plus tard le 31 décembre 2024, le Traité deviendra automatiquement et de plein droit caduc sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part et d'autre.

10.2 Dissolution de la Société Absorbée

Sous réserve de la satisfaction des Conditions Suspensives, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit, sans aucune formalité, à compter de la Date de Réalisation.

Du fait de la reprise par la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée, la dissolution de cette dernière ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

La Société Absorbante prendra à sa charge les frais et charges de toute nature, sans exception, ni réserve, qui incomberont à la Société Absorbée du fait de sa dissolution sans liquidation, en conséquence de la Fusion, et notamment des charges fiscales qui deviendraient exigibles.

ARTICLE 11. REGIME FISCAL

11.1 Stipulations générales

Les Parties déclarent, chacune en ce qui la concerne, qu'elles sont des sociétés ayant leur siège social en France, relevant du statut fiscal des sociétés de capitaux et comme tels passibles de l'impôt sur les sociétés.

La Société Absorbante s'oblige à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive de la Fusion.

D'une manière générale, la Société Absorbante s'engage à assumer l'ensemble des engagements fiscaux qui auraient été précédemment pris par la Société Absorbée au titre d'opérations bénéficiant d'un régime fiscal de faveur s'agissant des droits d'enregistrement et/ou de l'impôt sur les sociétés et/ou de taxes sur le chiffre d'affaires.

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

Au plan fiscal, la Fusion prendra effet à la Date d'Effet.

11.2 Impôts sur les sociétés

Les Parties décident de placer la Fusion sous le régime de faveur des fusions prévu par l'article 210 A du CGI, conformément à l'article 210 B du même code.

Pour assurer à la Fusion le bénéfice du régime des articles 210 A et 210 B du CGI, la Société Absorbante s'engage à respecter, pour autant qu'elles pourront trouver application, l'ensemble des prescriptions prévues par l'article 210 A du CGI et à se conformer à toutes les obligations légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés comme de toutes les impositions et taxes résultant de la réalisation de la Fusion, et notamment à :

(i) reprendre à son passif, s'il en existe, les provisions dont l'imposition a été différée chez la Société Absorbée, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la Fusion, y compris en tant que de besoin, les provisions réglementées, ainsi que la réserve spéciale des plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 10 %, de 15 %, de 18 %, de 19 % ou de 25 % et la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du CGI,

(ii) se substituer, s'il y a lieu, à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte aurait été différée pour l'imposition de cette dernière,

(iii) calculer les plus-values (ou moins-values) réalisées ultérieurement, à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables (en ce compris les titres du portefeuille assimilés à des éléments de l'actif immobilisé en application de l'article 210 A-6 du CGI) qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée,

(iv) réintégrer dans ses bénéfices imposables les plus-values éventuellement dégagées lors de la transmission des biens amortissables dans les délais et conditions prévus à l'article 210 A-3-d du CGI, et imposer immédiatement la fraction de la plus-value non encore réintégrée en cas de cession de ces biens. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur aura été attribuée lors de la Fusion,

(v) inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations transmis par la Fusion pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ou, à défaut, comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient la Fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée,

(vi) compte tenu de la transcription des éléments d'actif et de passif faisant l'objet de la Fusion sur la base d'une valeur comptable, reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée (valeurs brutes, amortissements et provisions) relatives aux éléments de l'actif immobilisé apportés et continuer à calculer les dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée,

(vii) d'une façon générale, et le cas échéant, de reprendre l'ensemble des engagements incombant à la Société Absorbée du fait d'opérations antérieures (apports partiels d'actif, fusions, scissions ou opérations assimilées) ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur (articles 210 A,

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

210 B et/ou 38-7 bis du CGI).

Par ailleurs, la Société Absorbante se conformera aux obligations déclaratives prévues par l'article 54 septies du CGI et l'article 38 quindecies de l'annexe III au CGI, à savoir :

a) joindre à sa déclaration de résultat un état de suivi des plus-values en sursis d'imposition conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans la Fusion, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I du CGI et à l'article 38 quindecies de l'annexe III au CGI,

b) inscrire les plus-values dégagées, le cas échéant, sur les éléments d'actif non amortissables compris dans la Fusion et dont l'imposition a été reportée, dans le registre prévu à l'article 54 septies II du CGI.

Conformément aux stipulations de l'article 201 du CGI, l'administration fiscale sera informée de la cessation d'activité de la Société Absorbée consécutive à la Fusion dans le délai prévu par cet article et il sera établi, dans le délai prévu par cet article, une déclaration des résultats non encore imposés qui doivent faire l'objet d'une imposition immédiate, accompagnée de l'état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies-I du CGI.

11.3 Droits d'enregistrement

La Fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera des dispositions de l'article 816 du CGI. En conséquence, la Fusion sera enregistrée gratuitement.

11.4 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les Parties conviennent que la Fusion sera dispensée de TVA en application des dispositions de l'article 257 bis du CGI dans la mesure où

(i) la Fusion emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI,

(ii) la Société Absorbante et la Société Absorbée sont toutes deux assujetties à la TVA et

(iii) la Société Absorbante poursuivra l'exploitation de l'universalité transmise par la Société Absorbée.

En outre, la Société Absorbante sera réputée continuer la personne de la Société Absorbée et s'engage en conséquence à respecter les obligations auxquelles la Société Absorbée aurait été tenue si elle avait poursuivi l'exploitation.

La Société Absorbante sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée, ce qui implique :

a) d'une part, que le crédit de TVA dont pourrait disposer la Société Absorbée à la Date de Réalisation sera automatiquement transféré à la Société Absorbante ; et

b) d'autre part, que la Société Absorbante sera tenue de procéder, le cas échéant, aux régularisations des droits à déduction prévues par les dispositions des articles 206 et 207 de l'Annexe II au CGI auxquelles la Société Absorbée aurait été tenue de procéder si elle avait

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

poursuivi son activité.

Par ailleurs, la Société Absorbée et la Société Absorbante mentionneront le montant total hors taxe de la transmission sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée. Ce montant sera mentionné sur la ligne « Autres opérations non imposables ».

11.5 Autres impôts et taxes

Au regard de tous autres impôts et taxes qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le Traité, la Société Absorbante sera subrogée de plein droit dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée à compter de la Date de Réalisation.

ARTICLE 12. STIPULATIONS DIVERSES

12.1 Formalités

Chaque Partie remplira dans les délais légaux toutes formalités légales de publicité relatives à la Fusion.

Le Traité sera publié conformément à la loi.

Les oppositions, s'il en survient, seront portées devant le Tribunal de commerce compétent qui en règlera le sort.

La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires dans toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits apportés.

12.2 Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés au représentant légal des Parties à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de Fusion par lui-même ou par tout mandataire désigné par lui, et, en conséquence, de réitérer, si besoin est, la Fusion, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour permettre la transmission des éléments apportés par la Société Absorbée au profit de la Société Absorbante et, généralement, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

Tous pouvoirs sont en outre donnés aux porteurs d'un original ou copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publication et autres.

12.3 Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les apports objet du Traité, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante.

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

12.4 Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, la Société Absorbée et la Société Absorbante élisent domicile à leur siège social respectif.

12.5 Signature électronique du Traité

À titre de convention de preuve, les Parties conviennent d'établir le Traité sur support électronique par le biais du service DocuSign, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique, conforme aux exigences du règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 dit EIDAS, la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du Traité par le service précité.

12.6 Droit applicable – Attribution de juridiction

Le Traité est régi et sera interprété conformément à la loi française.

Toute contestation ou litige né de la validité, l'interprétation ou l'exécution du Traité qui n'aura pas pu être réglé amiablement dans un délai de trente (30) jours à compter de sa naissance, sera soumis au Tribunal de commerce de Brest auquel les Parties font attribution exclusive de compétence.

* * *

*

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

SIGNATURES

BERTHELOT Par : SEIMI, elle-même représentée Par : ALLIANCE MARINE, elle-même représentée Par : Jérémy Tedguy, Directeur Général	Signé par : Jérémy TEDGUY F3D7AC7121C3485...
LOGNAV-CM Par : SEIMI, elle-même représentée Par : ALLIANCE MARINE, elle-même représentée Par : Jérémy Tedguy, Directeur Général	Signé par : Jérémy TEDGUY F3D7AC7121C3485...

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ANNEXE 1

DEFINITIONS

Actif Net Apporté	a le sens qui lui est attribué à l'Article 8.4 du Traité.
AMGI	désigne, la société AMGI, société par actions simplifiée au capital de 39 933 779 euros, ayant son siège au 75, Vieux Chemin de la Pauline, 83 130 La Garde, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro 905 105 912.
Berthelot	a le sens qui lui est donné dans les comparutions.
CGI	désigne le Code général des impôts.
Comptes de Référence	a le sens qui lui est attribué à l'Article 6 du Traité.
Conditions Suspensives	a le sens qui lui est attribué à l'Article 10.1 du Traité.
Date d'Effet	a le sens qui lui est attribué à l'Article 5 du Traité.
Date de Réalisation	a le sens qui lui est attribué à l'Article 5 du Traité.
Date de Signature	désigne la date de signature du Traité, mentionnée en page 1.
Fusion	a le sens qui lui est attribué au paragraphe C du Préambule.
Groupe	a le sens qui lui est attribué au paragraphe A du Préambule.
Lognav-CM	a le sens qui lui est donné dans les comparutions.
Partie(s)	a le sens qui lui est donné dans les comparutions.
Préambule	désigne le préambule du Traité.
Seimi	désigne, la société Seimi, société par actions simplifiée au capital de 1 008 700 euros, ayant son siège au 75, rue Amiral Troude, 29 200 Brest, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro 377 604 905.
Société Absorbante	a le sens qui lui est donné dans les comparutions.
Société Absorbée	a le sens qui lui est donné dans les comparutions.
Société(s) Participante(s)	a le sens qui lui est donné dans les comparutions.
Traité	a le sens qui lui est attribué au paragraphe C du Préambule.

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ANNEXE 2

Comptes de Référence

– Voir documents page suivante –

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

Crowe HAF
16, rue Camille Pelletan
92300 Levallois-Perret
Tél +33 (0)1 41 05 98 40
Fax +33 (0)1 45 19 72 18
contact@crowe-haf.fr
www.crowe-haf.fr

BERTHELOT

645 RUE JURIEN DE LA GRAVIERE

29200 BREST

Situation du 01/01/2024 au 30/09/2024

APE : 4669B SIRET : 33297674500031

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

COMPTES ANNUELS

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

BERTHELOT **En Euro**

BILAN ACTIF

Situation du 01/01/2024 au 30/09/2024

ACTIF	Valeurs au 30/09/24			Valeurs au 31/12/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	57 817	57 817		
Fonds commercial (1)	45 735		45 735	45 735
Autres immobilisations incorporelles	44 974	44 974		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 640	1 652	-12	
Installations tech., matériel et outillages industriels	15 619	15 608	12	12
Autres immobilisations corporelles	30 525	30 525		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	168		168	168
Prêts				
Autres immobilisations financières				762
TOTAL (I)	**196 478**	**150 576**	**45 902**	**46 676**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	22 939	2 515	20 424	23 366
Avances et acomptes versés sur commandes				19 875
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	333 527		333 527	94 801
Autres créances (3)	121 377		121 377	452 003
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	39		39	106
Charges constatées d'avance (3)	3 134		3 134	2 011
TOTAL (II)	**481 017**	**2 515**	**478 502**	**592 163**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**677 495**	**153 091**	**524 404**	**638 840**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

BERTHELOT **En Euro**

BILAN PASSIF

Situation du 01/01/2024 au 30/09/2024

PASSIF	Valeurs au 30/09/24	Valeurs au 31/12/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 160 000)	160 000	160 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	16 000	16 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	145 343	197 585
Report à nouveau		-137 503
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**55 734**	**85 262**
SITUATION NETTE	377 077	321 343
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**377 077**	**321 343**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) *Bis*		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 787	4 603
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 321	55 625
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	108 494	236 347
Dettes fiscales et sociales	18 725	20 642
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		279
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	**147 327**	**317 497**
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**524 404**	**638 840**
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	*132 005*	*261 871*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	*4 670*	*4 385*
(3) Dont emprunts participatifs		

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

BERTHELOT **En Euro**

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Situation du 01/01/2024 au 30/09/2024

	Du 01/01/24 Au 30/09/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	919 239	1 519 738	-600 499	-40
dont à l'exportation :				
Production vendue (biens et services)	7 799	17 589	-9 790	-56
dont à l'exportation :				
Montant net du chiffre d'affaires	**927 037**	**1 537 327**	**-610 290**	**-40**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 612	8 647	-3 035	-35
Autres produits	97	1 356	-1 259	-93
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**932 747**	**1 547 330**	**-614 583**	**-40**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	658 290	1 113 885	-455 595	-41
Variation de stocks	2 526	15 756	-13 230	-84
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	108 796	187 359	-78 562	-42
Impôts, taxes et versements assimilés	8 245	12 424	-4 179	-34
Salaires et traitements	74 681	99 771	-25 091	-25
Charges sociales	23 776	33 883	-10 106	-30
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	12	343	-332	-97
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	416		416	
Dotations aux provisions				
Autres charges	32	148	-116	-78
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**876 775**	**1 463 570**	**-586 795**	**-40**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**55 972**	**83 760**	**-27 788**	**-33**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée **(III)**				
Perte ou bénéfice transféré **(IV)**				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

BERTHELOT **En Euro**

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (SUITE)

Situation du 01/01/2024 au 30/09/2024

	Du 01/01/24 Au 30/09/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers				
De participation (3)		2 165	-2 165	-100
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	291		291	
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**291**	**2 165**	**-1 875**	**-87**
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	528	664	-136	-20
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**528**	**664**	**-136**	**-20**
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**-237**	**1 501**	**-1 739**	**-116**
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**55 734**	**85 262**	**-29 527**	**-35**
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	**933 038**	**1 549 496**	**-616 458**	**-40**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**877 303**	**1 464 234**	**-586 931**	**-40**
Bénéfice ou Perte	**55 734**	**85 262**	**-29 527**	**-35**
(3) Dont produits concernant les entités liées		*2 165*		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

Crowe HAF
16, rue Camille Pelletan
92300 Levallois-Perret
Tél +33 (0)1 41 05 98 40
Fax +33 (0)1 45 19 72 18
contact@crowe-haf.fr
www.crowe-haf.fr

LOGNAV-CM

PENN AR ROZ, ZA DE PENNAROS

29150 CHATEAULIN

Situation du 01/01/2024 au 30/09/2024

APE : 4669B SIRET : 51821275800024

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

COMPTES ANNUELS

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

LOGNAV-CM **En Euro**

BILAN ACTIF

Situation du 01/01/2024 au 30/09/2024

ACTIF	Valeurs au 30/09/24			Valeurs au 31/12/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	285 378	169 300	116 077	156 367
Fonds commercial (1)	40 000	40 000		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	171 485	51 502	119 983	129 508
Installations tech., matériel et outillages industriels	25 270	20 369	4 901	7 094
Autres immobilisations corporelles	110 313	86 518	23 794	25 549
Immobilisations corporelles en cours	62 010		62 010	23 912
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	990		990	990
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 505		3 505	400
TOTAL (I)	**698 950**	**367 689**	**331 261**	**343 820**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				7 810
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 067 088		1 067 088	1 632 635
Avances et acomptes versés sur commandes	3 126 089		3 126 089	2 278 422
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	3 385 531		3 385 531	2 783 318
Autres créances (3)	3 625 673		3 625 673	2 261 344
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	17 948		17 948	17 699
Charges constatées d'avance (3)	297 402		297 402	437 517
TOTAL (II)	**11 519 731**		**11 519 731**	**9 418 745**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**12 218 681**	**367 689**	**11 850 992**	**9 762 565**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

LOGNAV-CM **En Euro**

BILAN PASSIF

Situation du 01/01/2024 au 30/09/2024

PASSIF	Valeurs au 30/09/24	Valeurs au 31/12/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)	112 000	112 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	11 200	11 200
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 150 411	2 150 411
Report à nouveau	1	1
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**616 200**	**180 980**
SITUATION NETTE	2 889 811	2 454 592
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**2 889 811**	**2 454 592**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) *Bis*		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	921 700	900 908
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 282 669	510 869
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 590 239	2 660 310
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 713 876	2 879 405
Dettes fiscales et sociales	451 531	339 570
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	1 166	16 912
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	**8 961 181**	**7 307 973**
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**11 850 992**	**9 762 565**
(1) Dont à plus d'un an *(1) Dont à moins d'un an*	*5 370 943*	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques *(3) Dont emprunts participatifs*		

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

LOGNAV-CM **En Euro**

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Situation du 01/01/2024 au 30/09/2024

	Du 01/01/24 Au 30/09/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	19 329 664	20 219 508	-889 844	-4
dont à l'exportation :				
Production vendue (biens et services)	11 860	14 524	-2 664	-18
dont à l'exportation :				
Montant net du chiffre d'affaires	**19 341 524**	**20 234 032**	**-892 508**	**-4**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	6 665	22 120	-15 455	-70
Autres produits	12 971	4 475	8 497	190
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**19 361 160**	**20 260 627**	**-899 466**	**-4**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	16 597 696	18 562 378	-1 964 683	-11
Variation de stocks	565 547	-501 904	1 067 450	213
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks	7 810	1 288	6 522	506
Autres achats et charges externes	421 092	679 132	-258 041	-38
Impôts, taxes et versements assimilés	19 674	24 553	-4 879	-20
Salaires et traitements	596 658	789 583	-192 926	-24
Charges sociales	206 214	306 355	-100 140	-33
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	65 157	88 052	-22 896	-26
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	2 236	40 356	-38 120	-94
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**18 482 083**	**19 989 795**	**-1 507 712**	**-8**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**879 077**	**270 832**	**608 245**	**225**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée **(III)**				
Perte ou bénéfice transféré **(IV)**				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

LOGNAV-CM **En Euro**

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (SUITE)

Situation du 01/01/2024 au 30/09/2024

	Du 01/01/24 Au 30/09/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	15 946	26 146	-10 201	-39
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**15 946**	**26 146**	**-10 201**	**-39**
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	32 415	12 612	19 803	157
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**32 415**	**12 612**	**19 803**	**157**
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**-16 470**	**13 534**	**-30 004**	**-222**
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**862 607**	**284 366**	**578 242**	**203**
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	34 106	100 472	-66 366	-66
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**34 106**	**100 472**	**-66 366**	**-66**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	74 614	138 360	-63 746	-46
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**74 614**	**138 360**	**-63 746**	**-46**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-40 508**	**-37 888**	**-2 620**	**-7**
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	205 900	65 498	140 402	214
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	**19 411 212**	**20 387 245**	**-976 034**	**-5**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**18 795 012**	**20 206 265**	**-1 411 253**	**-7**
Bénéfice ou Perte	**616 200**	**180 980**	**435 220**	**240**

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ANNEXE 3

Comptes des Sociétés Participantes au 31.12.2023

– Voir documents page suivante –

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

Crowe HAF
16, rue Camille Pelletan
92300 Levallois-Perret
Tél +33 (0)1 41 05 98 40
Fax +33 (0)1 45 19 72 18
contact@crowe-haf.fr
www.crowe-haf.fr

BERTHELOT

645 RUE JURIEN DE LA GRAVIERE

29200 BREST

Exercice clos le : 31 décembre 2023

APE : 4669B SIRET : 33297674500031

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

COMPTES ANNUELS

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

BERTHELOT **En Euro**

BILAN ACTIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au 31/12/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	57 817	57 817		
Fonds commercial (1)	45 735		45 735	45 735
Autres immobilisations incorporelles	44 974	44 974		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 640	1 640		49
Installations tech., matériel et outillages industriels	15 619	15 608	12	177
Autres immobilisations corporelles	30 525	30 525		130
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	168		168	168
Prêts				
Autres immobilisations financières	762		762	762
TOTAL (I)	**197 240**	**150 564**	**46 676**	**47 020**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	25 465	2 099	23 366	37 723
Avances et acomptes versés sur commandes	19 875		19 875	12 384
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	94 801		94 801	34 858
Autres créances (3)	452 003		452 003	450 458
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	106		106	42
Charges constatées d'avance (3)	2 011		2 011	19 889
TOTAL (II)	**594 262**	**2 099**	**592 163**	**555 354**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**791 503**	**152 663**	**638 840**	**602 374**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

BERTHELOT **En Euro**

BILAN PASSIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 160 000)	160 000	160 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	16 000	16 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	197 585	197 585
Report à nouveau	-137 503	-183 486
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**85 262**	**45 983**
SITUATION NETTE	321 343	236 081
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**321 343**	**236 081**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) *Bis*		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 603	4 603
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	55 625	133 416
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	236 347	206 524
Dettes fiscales et sociales	20 642	21 333
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	279	416
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	**317 497**	**366 292**
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**638 840**	**602 374**
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	*261 871*	*232 876*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	*4 385*	*4 385*
(3) Dont emprunts participatifs		

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

BERTHELOT **En Euro**

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 519 738	1 266 073	253 665	20
dont à l'exportation : 501 872				
Production vendue (biens et services)	17 589	14 887	2 702	18
dont à l'exportation :				
Montant net du chiffre d'affaires	**1 537 327**	**1 280 960**	**256 367**	**20**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	8 647	11 429	-2 781	-24
Autres produits	1 356	1 559	-203	-13
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**1 547 330**	**1 293 947**	**253 383**	**20**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	1 113 885	944 454	169 432	18
Variation de stocks	15 756	2 951	12 805	434
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	187 359	160 942	26 417	16
Impôts, taxes et versements assimilés	12 424	12 348	76	1
Salaires et traitements	99 771	98 654	1 117	1
Charges sociales	33 883	33 347	536	2
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	343	893	-549	-62
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	148	235	-87	-37
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**1 463 570**	**1 253 824**	**209 746**	**17**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**83 760**	**40 124**	**43 637**	**109**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée **(III)**				
Perte ou bénéfice transféré **(IV)**				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

BERTHELOT **En Euro**

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (SUITE)

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers				
De participation (3)	2 165		2 165	
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		2 412	-2 412	-100
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**2 165**	**2 412**	**-246**	**-10**
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	664	715	-51	-7
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**664**	**715**	**-51**	**-7**
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**1 501**	**1 697**	**-196**	**-12**
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**85 262**	**41 821**	**43 441**	**104**
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)		-4 162	4 162	100
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	**1 549 496**	**1 296 359**	**253 136**	**20**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**1 464 234**	**1 250 376**	**213 857**	**17**
Bénéfice ou Perte	**85 262**	**45 983**	**39 279**	**85**

(3) Dont produits concernant les entités liées *2 165*
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ANNEXE COMPTABLE

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ANNEXE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ETAT DES STOCKS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS	O		
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ANNEXE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 638 839,56 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 85 261,62 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 02/05/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Conflit Russie-Ukraine et conditions macroéconomiques
La société ne constate pas d'impacts directs significatifs en lien avec la guerre en Ukraine et au Proche-Orient puisqu'elle n'intervient pas sur les marchés concernés.

Evènements postérieurs
Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :
Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.
L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.
Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :
Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	8 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 8 ans

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

La dépréciation est calculée par article et est fonction de son ancienneté à la date de clôture. Cette dépréciation est de 25 % par année d'ancienneté (méthode groupe).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2012, la SAS BERTHELOT bénéficie du régime de l'intégration fiscale.
La nouvelle société mère du groupe fiscal est la société AMGI depuis le 01/01/2022 (élargissement du groupe).

La société mère du groupe est la société AMGI. Conformément aux dispositions de l'Art. 223 A du CGI, la SAS AMGI s'est déclarée seule redevable de l'impôt sur les résultats du groupe.

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

BERTHELOT **En Euro**

ANNEXE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement **TOTAL I**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	**148 526**		
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions — Sur sol propre			
	Constructions — Sur sol d'autrui	1 640		
	Constructions — Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.	15 619		
	Autres immos corporelles — Instal. géné., agencts & aménagts divers			
	Autres immos corporelles — Matériel de transport			
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & info., mobilier	30 525		
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL III	**47 785**		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés	168		
	Prêts et autres immobilisations financières	762		
	TOTAL IV	**930**		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**197 240**		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'étbs, de recherche & de dével. **TOTAL I**				
	Autres postes d'immob. incorporelles **TOTAL II**			**148 526**	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions — Sur sol propre				
	Constructions — Sur sol d'autrui			1 640	
	Constructions — Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.			15 619	
	Autres immos corporelles — Instal. géné., agencts, aménagts d.				
	Autres immos corporelles — Matériel de transport				
	Autres immos corporelles — Mat.bureau, info., mob.			30 525	
	Autres immos corporelles — Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III			**47 785**	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés			168	
	Prêts & autres immob. financières			762	
	TOTAL IV			**930**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			**197 240**	

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ANNEXE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		102 791			102 791
TOTAL		**102 791**			**102 791**
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	1 591	49		1 640
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		15 443	165		15 608
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	30 395	130		30 525
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		**47 430**	**343**		**47 773**
TOTAL GENERAL		**150 221**	**343**		**150 564**

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	**DOTATIONS**			**REPRISES**			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Constr. Terrains							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Immo. corpor. Inst. techniques mat. et outil.							
Inst. gales, agenc. am divers							
Mat. transport							
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ANNEXE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions — Sur sol propre				
Constructions — Sur sol d'autrui				
Constructions — Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobs corporelles — Inst. générales agencem. amén. div.				
Autres immobs corporelles — Matériel de transport				
Autres immobs corporelles — Mat. bureau et informatique, mob.				
Autres immobs corporelles — Emballages récupérables divers				
Immobs financières — Titres mis en équivalence				
Immobs financières — Titres de participations				
Immobs financières — Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL				

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ANNEXE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	762		762
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	94 801	94 801	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés	44	44	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques — Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	19 552	19 552	
	Etat & autres coll. publiques — Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Etat & autres coll. publiques — Divers			
	Groupe et associés (2)	432 372	432 372	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	35	35	
	Charges constatées d'avance	2 011	2 011	
	TOTAUX	**549 578**	**548 815**	**762**
Renvois (1)	Montant des - Créances représentatives de titres prêtés			
	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			
(2)	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)			

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ANNEXE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

La société est consolidée par la société mère AMGI - 75 Vieux chemin de la Pauline 83130 LA GARDE, selon la méthode de l'intégration globale.

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ANNEXE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000,00	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000,00	16,00

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ANNEXE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) — à 1 an max. à l'origine				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) — à plus d' 1 an à l'origine	4 603	4 603		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	236 347	236 347		
Personnel & comptes rattachés	7 243	7 243		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	12 118	12 118		
Etat & autres collectiv. publiques — Impôts sur les bénéfices				
Etat & autres collectiv. publiques — Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat & autres collectiv. publiques — Obligations cautionnées				
Etat & autres collectiv. publiques — Autres impôts, taxes & assimilés	1 280	1 280		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	279	279		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	**261 871**	**261 871**		

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Montant divers emprunts, dettes/associés

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ANNEXE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	217
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 389
Dettes fiscales et sociales	10 648
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	279
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**26 534**

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ANNEXE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 5 716,63 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.
Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,60 %
Table de mortalité	INSEE 2019

- Départ à l'initiative du salarié : Taux plein entre 60 et 67 ans selon année de naissance
- Taux de charges sociales : 44,84% pour les cadres, 40,6% pour les agents de maîtrise et 24,92% pour les ouvriés/employés
- Taux d'augmentation des salaires : 1,0%

ENGAGEMENTS DONNÉS

Néant.

ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

ANNEXE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	**3,00**	**3,00**
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise	1,00	1,00
Employés et techniciens		
Ouvriers	2,00	2,00

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

KPMG

Plaquette

LOGNAV-CM

31/12/2023

Ce document contient 65 pages

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

KPMG Plaquette

LOGNAV-CM

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Sommaire

0.1 Rapport de présentation 4

1 Comptes annuels 5

1.1 Bilan actif 6
1.2 Bilan passif 7
1.3 Compte de résultat 8
1.4 Annexe 10
1.5 Bilan actif (détail) 23
1.6 Bilan passif (détail) 25
1.7 Compte de résultat (détail) 27

2 Gestion 31

2.1 Soldes intermédiaires de gestion 32
2.2 Situation financière 33
2.3 Tableau de financement 34

3 Déclaration et liasse fiscale 35

3.1 2065 Impôt sur les sociétés 36
3.2 2065 bis 37
3.3 2050 Bilan actif 38
3.4 2051 Bilan passif 39
3.5 2052 Compte de résultat 40
3.6 2053 Compte de résultat (suite) 41
3.7 2054 Immobilisations 43
3.8 2055 Amortissements 44
3.9 2056 Provisions inscrites au bilan 45
3.10 2057 Etat des créances et dettes 46
3.11 2058-A Détermination résultat fisc. 47
3.12 2058-B Déficits prov. non déduct. 48
3.13 Provisions non déductibles 49
3.14 2058-C Affectation du résultat 50
3.15 2059-A Détermin. plus moins-values 51
3.16 2059-B Affectation plus values C/T 53
3.17 2059-C Suivi des moins values L/T 54
3.18 2059-D Affectation plus values L/T 55
3.19 2059-E Détermination VA produite 56
3.20 2059-F Capital social 57
3.21 2059-G Filiales 58
3.22 Détail des charges constatées d'avance 59

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

LOGNAV-CM

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Sommaire

3.23	2058-A Bis	60
3.24	2058-B Bis	61
3.25	2058-ER	62
3.26	2058-ES Société (ex. décl)	63
3.27	2058-ES Groupe (ex. décl)	64
3.28	2058-FC	65

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion sociale, Conseil
1 rue Honoré d'Estienne d'Orves
56100 Lorient

SAS SEIMI
SARL LOGNAV-CM
ZAC DE PENNAROS
29150 Chateaulin

Téléphone : +33297834432
Site internet : www.kpmg.fr

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/12/2009, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité SARL LOGNAV-CM relatifs à l'exercice 01/01/2023 au 31/12/2023 qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	9 762 565	€
• Chiffre d'affaires :	20 234 032	€
• Résultat net comptable :	180 980	€

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion sociale, Conseil

Nathalie Marhoefer
Expert-comptable

KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14 00024167 01
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 1 000 000 €
903 309 490 RCS Nanterre

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

KPMG

LOGNAV-CM

Comptes annuels

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

KPMG

Bilan actif

LOGNAV-CM

Actif			Au 31/12/2023 Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	285 377	129 011	156 366	202 757
		Fonds commercial (1)	40 000	40 000		
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**325 377**	**169 011**	**156 366**	**202 757**
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	171 484	41 976	129 508	142 230
		Inst. techniques, mat. out. industriels	24 442	17 348	7 093	10 230
		Autres immobilisations corporelles	99 744	74 195	25 549	39 246
		Immobilisations en cours	23 912		23 912	
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**319 584**	**133 521**	**186 063**	**191 707**
	Immobilisations financières(2)	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	990		990	990
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	400		400	400
		TOTAL	**1 390**		**1 390**	**1 390**
Total de l'actif immobilisé			**646 352**	**302 532**	**343 819**	**395 855**
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	7 810		7 810	9 098
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	1 632 634		1 632 634	1 130 730
		TOTAL	**1 640 444**		**1 640 444**	**1 139 829**
	Avances et acomptes versés sur commandes		2 278 422		2 278 422	1 990 377
	Créances(3)	Clients et comptes rattachés	2 783 318		2 783 318	1 684 577
		Autres créances	2 261 343		2 261 343	216 846
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	**5 044 661**		**5 044 661**	**1 901 423**
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	17 698		17 698	591 422
		TOTAL	**17 698**		**17 698**	**591 422**
Charges constatées d'avance			437 517		437 517	529 861
Total de l'actif circulant			**9 418 744**		**9 418 744**	**6 152 914**
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			**10 065 096**	**302 532**	**9 762 564**	**6 548 769**
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					400	400
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						

Clause de réserve de propriété : Immobilisations | Stocks | Créances clients

Edité à partir de Loop V5.10.0

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

KPMG

Bilan passif

LOGNAV-CM

	Passif	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé : 112 000)	112 000	112 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	11 200	11 200
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 150 410	2 252 506
	Report à nouveau	0	
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	180 979	397 904
	Situation nette avant répartition	**2 454 591**	**2 773 611**
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	**2 454 591**	**2 773 611**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	900 907	114 660
	Emprunts et dettes financières divers (3)	510 868	47 424
	Total	**1 411 776**	**162 084**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	2 660 309	1 025 705
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 879 404	2 311 772
	Dettes fiscales et sociales	339 570	275 322
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	16 912	273
	Instruments de trésorerie		
	Total	**3 235 887**	**2 587 367**
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	**7 307 973**	**3 775 158**
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**9 762 564**	**6 548 769**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier	17 534	28 852
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	884 936	99 828
	à moins d'un an	3 762 726	2 649 623
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V5.10.0

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

KPMG

Compte de résultat

LOGNAV-CM

			France	Exportation	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/10/2021 Au 31/12/2022 15 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises		20 219 507		20 219 507	16 025 702
	Production vendue : - Biens					
	- Services		14 523		14 523	24 276
	Chiffre d'affaires net		**20 234 031**		**20 234 031**	**16 049 978**
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				22 120	6 553
	Autres produits				4 474	26 824
		Total			**20 260 626**	**16 083 355**
Charges d'exploitation (2)	Marchandises	Achats			18 562 378	14 780 603
		Variation de stocks			-501 903	-809 462
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats			1 287	-1 165
		Variation de stocks			679 132	415 351
	Autres achats et charges externes (3)				24 553	35 331
	Impôts, taxes et versements assimilés				789 583	743 041
	Salaires et traitements				306 354	224 740
	Charges sociales				88 052	85 149
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations		amortissements		40 000
		• sur actif circulant		provisions		
		• pour risques et charges				
	Autres charges				40 356	6 496
		Total			**19 989 795**	**15 520 086**
		Résultat d'exploitation	A		**270 831**	**563 268**
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				26 146	8 356
	Reprises sur provisions, transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		Total			**26 146**	**8 356**
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)				12 612	1 823
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		Total			**12 612**	**1 823**
		Résultat financier	D		**13 534**	**6 532**
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E		**284 365**	**569 800**

Edité à partir de Loop V5.10.0

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

LOGNAV-CM

			Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/10/2021 Au 31/12/2022 15 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		100 472	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			12 916
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
		Total	**100 472**	**12 916**
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		138 359	33 213
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 192
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
		Total	**138 359**	**35 405**
	Résultat exceptionnel	F	**-37 887**	**-22 489**
	Participation des salariés aux résultats	G		
	Impôt sur les bénéfices	H	65 498	149 407
	BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		**180 979**	**397 904**

Renvois

(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		1 873
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier	25 860	30 208
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont produits concernant les entités liées			
(5) Dont intérêts concernant les entités liées			

Edité à partir de Loop V5.10.0

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

SAS LOGNAV-CM

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos-le 31/12/2023

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice 2
1.1. Evénements principaux 2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables 2
1.3. Evènements postérieurs à la clôture 2
2. Informations relatives au bilan 3
2.1. Actif 3
2.1.1. Immobilisations incorporelles 3
2.1.1.1. Principaux mouvements de l'exercice 3
2.1.1.2. Durées d'amortissement 3
2.1.1.3. Fonds commercial 4
2.1.2. Immobilisations corporelles 4
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice 4
2.1.2.2. Durées d'amortissement 4
2.1.3. Immobilisations financières 5
2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations 5
2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations 5
2.1.4. Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture 6
2.1.5. Stocks 6
2.1.6. Produits à recevoir 6
2.1.7. Créances 7
2.2. Passif 8
2.2.1. Capitaux propres 8
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres 8
2.2.1.2. Capital 8
2.2.2. Provisions pour risques et charges 8
2.2.3. Dettes financières et autres dettes 9
2.2.4. Charges à payer 10
3. Informations relatives au compte de résultat 10
4. Impôt sur les bénéfices 11
5. Informations relatives à l'effectif 11
6. Autres informations 11
6.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi 11
6.2. Engagements pris en matière de crédit-bail 12

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun évènement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Pour rappel, le 29 juillet 2022, les parts de la société LOGNAV-CM sont intégralement rachetées par la société SEIMI, société par actions simplifiée au capital de 1 008 700 euros, ayant son siège social sis 75, rue Amiral Troude à Brest. La société SEIMI a été désignée en qualité de président de la société.

Le 12 septembre 2022, l'associé unique a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. L'exercice précédent, ouvert au 1er octobre 2021 et expirant initialement au 30 septembre 2022, a eu une durée exceptionnellement longue de quinze mois et a été clos le 31 décembre 2022.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.3. Evènements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2023, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêté des comptes aucun évènement n'est intervenu.

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

2. Informations relatives au bilan

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les dettes et les créances sont évaluées à leurs valeurs nominales ainsi que les disponibilités.

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.1.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Logiciels	-	7 428	-	2 490
Fonds commercial	-	-	-	-

2.1.1.2. Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	De 1 à 5 ans

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

2.1.1.3. Fonds commercial

Sont comptabilisés dans le poste fonds commercial les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

En l'absence d'amortissement un test de dépréciation annuel est réalisé.

Il fait éventuellement l'objet d'une dépréciation.

La décision est prise de déprécier le fonds commercial Roudaut en totalité soit 40 k€.

2.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	741	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	3 936	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	31 340	7 428	-

2.1.2.2. Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	De 10 à 20 ans
Installations générales	Linéaire	De 5 à 15 ans

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

Matériel de transport	Linéaire	De 2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	De 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	De 5 à 8 ans

2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-

2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

La société LOGNAV-CM est entrée au capital de la SCI JMCB le 18 décembre 2017. Elle détient 990 parts de 1€ ce qui représente 99,10% du capital. Le bail a débuté en Mai 2020 suite à l'achèvement des travaux.

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital / Rés. et report avant affect.	Quote-part % / Dividendes	Valeurs comptables des titres détenus (Brute / Nette)	CA Hors taxes 31/12/2023 / Résultats 31/12/2023	Prêts/avances non remboursés / Cautions
SCI JMCB	999 / 76 607	99,10% / 0	990	55 524 / 24 634	0
	Observation : Début du bail en Mai 2020				

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

2.1.4. Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Cf. 2.1.2 et 2.1.3

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	117 682	53 819	-	2 490	-	129 011
Corporelles	99 288	34 233	-	-	-	133 521
Financières	-		-		-	-
TOTAL	216 970	88 052	-	2 490	-	302 532

2.1.5. Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks. Il n'est comptabilisé aucune provision pour dépréciation des stocks au 31 décembre 2023.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Le coût d'achat est composé du prix d'achat augmenté des frais de transport.

2.1.6. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	167 496
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	140
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	882
Divers	54 719
TOTAL	223 237

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

2.1.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		400	400	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		2 783 318	2 783 318	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	112 462	112 462	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	882	882	-
	Groupes et associés		2 092 336	2 092 336	-
	Débiteur divers		55 664	55 664	-
Charges constatées d'avance			437 517	437 517	-
		TOTAL	5 482 579	5 482 579	-

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	112 000	-	-	112 000
Primes, réserves et écarts	2 263 707	-	102 096	2 161 611
Report à nouveau	-	1	-	1
Résultat	397 905	180 980	397 905	180 980
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	2 773 612	180 981	500 001	2 454 592

2.2.1.2. Capital

Le capital est composé de 11200 parts sociales de 10 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges	-	-	-	-
Garanties données clients	-	-	-	-
Pertes marchés à terme	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-
Gros. Entretiens	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

2.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	900 908	15 971	260 546	624 390
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	2 879 405	2 879 405	-	-
Personnel et comptes rattachés	267 303	267 303	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	59 715	59 715	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	4 931	4 931	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	7 621	7 621	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	510 869	510 869	-	-
Autres dettes	16 912	16 912	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	4 647 663	2 617 526	260 546	624 390

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

2.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	41 988
Charges sociales provisionnées	16 887
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	1 079
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	185 252
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	225 315
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	4 703
Divers	16 155
TOTAL	491 379

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	20 219 508	-	20 219 508
Production vendue : - Biens - Services	- 14 524	- -	- 14 524
Chiffre d'affaires net	20 234 032	-	20 234 032

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

4. Impôt sur les bénéfices

		Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts		284 366	-37 888
Impôts :	Au taux de 25 %	74 970	-9 472
	Sur PVLT	-	-
	Résultat après impôts	209 396	-28 416

5. Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	*8*
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	*5*
Ouvriers	
TOTAL	*13*

6. Autres informations

6.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	9 291	9 291

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'entreprise n'a souscrit à aucun contrat dans le but de financer les IDR.

Le passif social était quant à lui estimé au 31/12/2023 à 9 291 euros.

Docusign Envelope ID: A55C8638-8D80-4F7A-821E-80C47D26FE72

6.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine				101 381	101 381
Amortissements : - Cumuls exercices antérieurs				41 599	41 599
- Dotations de l'exercice				20 276	20 276
TOTAL				61 875	61 875
Redevances payées : - Cumuls exercices antérieurs				51 965	51 965
- Exercices				25 860	25 860
TOTAL				51 965	51 965
Redevances restant à payer : - A 1 an au plus				25 861	25 861
- A plus d'1 an et 5 ans au plus				24 172	24 172
- A plus de 5 ans					
TOTAL				50 033	50 033
Valeur résiduelle : - A 1 an au plus					
- A plus d'1 an et 5 ans au plus				1 314	1 314
- A plus de 5 ans					
TOTAL				1 314	1 314
Montant pris en charge dans l'exercice					